



# *Appel à projets*

**2012**

## **Promotion de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest**

**Un programme conjoint entre  
la Fondation de France  
et le Comité français pour  
la solidarité internationale (CFSI)**

Avec la contribution de :  
la Fondation JM.Bruneau,  
la Fondation Française Fettu,  
sous l'égide de la Fondation de France  
et de la Fondation Ensemble

Date limite de dépôt des dossiers  
• 29 mars 2012

# Contexte

**Face à la pauvreté et à la progression de la sous-alimentation en milieu rural, de nombreuses voix recommandent, en Afrique de l'Ouest, le développement de l'agriculture familiale viable et durable.**

La sous-alimentation est une atteinte aux droits de l'homme et à sa dignité. L'Afrique subsaharienne, où une personne sur trois souffre de la faim, est la partie du monde la plus touchée.

La libéralisation des échanges de produits agricoles et la concentration de la production dans de grandes exploitations tant au Nord qu'au Sud accroissent la part de l'alimentation qui dépend des importations et de l'impact, tant dans les campagnes que dans les villes, de la volatilité des prix sur les marchés internationaux.

Les populations urbaines pauvres des pays du Sud ont longtemps bénéficié de prix maintenus bas grâce aux importations, sans que cela ait empêché la malnutrition. Les « émeutes de la faim » du printemps 2008, provoquées par la hausse brutale des prix sur les marchés internationaux et aggravées par la spéculation, ont montré que la paix sociale obtenue dans les villes au détriment des paysans était fragile.

Aux causes de la faim que sont les conflits, les aléas climatiques, l'appauvrissement des sols ou la mauvaise conservation des récoltes s'ajoutent désormais les atteintes à la biodiversité, la pression sur les ressources en eau et les changements climatiques qui fragilisent encore plus les conditions de production.

Ainsi, les agriculteurs ouest-africains et leurs organisations doivent relever un triple défi avec leurs partenaires de coopération : réduire la sous-alimentation, assurer aux paysans un revenu digne et répondre aux exigences de gestion durable des ressources naturelles.

Pour les aider, la Fondation de France et le Comité français pour la solidarité internationale (CFSI) se sont associés en 2009 pour lancer un programme de renforcement de l'agriculture familiale en Afrique subsaharienne, recentré depuis 2010 sur l'Afrique de l'Ouest.

Ce programme bénéficie du soutien des Fondations JM.Bruneau et Françoise Fettu sous l'égide de la Fondation de France, et depuis 2011, de la Fondation Ensemble.

# Objectifs

L'objectif général est de promouvoir des initiatives locales de renforcement de l'accès à l'alimentation par une agriculture familiale africaine viable et durable, et en partager les acquis à des échelles plus vastes.

Les objectifs spécifiques sont :

1. améliorer et sécuriser la production, la transformation, la conservation et la

commercialisation de produits agricoles et en assurer l'accès aux consommateurs urbains pauvres, par des actions concrètes innovantes ;

2. partager entre acteurs locaux, nationaux et internationaux, les connaissances acquises à travers les actions concrètes soutenues dans le cadre du programme, et en tirer des enseignements globaux.

# Quelles sont les initiatives soutenues ?

Le programme de promotion de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest apportera un appui financier à des actions visant :

- l'amélioration et la diversification de la production agricole familiale, de sa transformation et de sa commercialisation ;
- la gestion durable des ressources naturelles en lien avec la production agricole familiale ;
- le renforcement des organisations paysannes.

Un intérêt particulier sera porté aux projets s'inscrivant dans l'une des deux thématiques suivantes :

- **nourrir les villes par la production locale** : comment l'agriculture familiale locale peut-elle approvisionner les marchés urbains et nourrir les villes ? Comment peut-

elle concurrencer les produits exportés ? Comment la population rurale peut-elle vivre correctement d'une activité agricole familiale ? Comment producteurs et consommateurs peuvent-ils s'organiser pour améliorer les réponses aux besoins des uns et des autres ? Etc. ;

- **agriculture et environnement** : l'agriculture familiale peut-elle produire suffisamment dans des conditions durables ? Comment peut-elle s'adapter au changement climatique ? Comment peut-elle contribuer à la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité ? Etc.

**Important** : les projets visant uniquement l'acquisition d'équipements ou d'intrants ne pourront être financés par ce programme.

# À qui s'adresse l'appel à projets ?

Aux personnes morales sans but lucratif :

- organisations paysannes d'Afrique de l'Ouest (OP) ;
- ONG d'appui actives en Afrique de l'Ouest ou en Europe dans la mesure où elles agissent avec des partenaires locaux ;
- organismes de recherche et/ou de formation.

**Important** : l'appel est réservé à des propositions d'actions en partenariat formalisé entre organisation(s) africaine(s) et européenne(s). L'organisation porteuse du projet pourra être africaine ou européenne.

# Critères de sélection

Le comité de sélection se prononcera au regard des critères suivants.

## **Critères de qualité du projet :**

- la qualité du projet, sa pertinence et son impact sur l'agriculture familiale ou sur l'accès à l'alimentation en ville ;
- la faisabilité : adéquation du budget et du planning, cohérence entre les résultats attendus et les activités projetées ;
- la cohérence du budget et du montage financier ;
- les modalités prévues pour la pérennisation de l'action.

## **Critères d'innovation :**

- à l'échelle locale concernant la prise en compte du changement climatique et la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, ou des modes de mise en marché et des actions visant à maintenir l'emploi rural et la création d'activités économiques ;
- assurer l'organisation des citoyens à la gouvernance locale et des filières économiques ;
- en matière de partenariats de compétences, territoriaux et internationaux.

# Comment et à quoi les aides sont-elles affectées ?

Afin d'inciter les demandeurs à développer des partenariats diversifiés, notamment locaux, ce fonds ne financera pas l'intégralité d'un projet (maximum 80 %). Les plans de financement mentionneront les autres partenaires financiers sollicités et/ou acquis, ainsi que la part d'autofinancement prévue.

## **Deux types d'initiatives seront soutenus :**

- des projets de courte durée (un an), pour un montant accordé de 10 000 à 15 000 euros ;

- des projets pluriannuels (maximum de trois ans), pour un montant maximum accordé pour la période de 50 000 euros (versés par tranches annuelles au vu de l'avancement du projet).

Les projets financés peuvent être des projets en cours, ou des volets bien spécifiques de programmes plus vastes, en cours ou nouveaux.

# Comment répondre ?

Merci de télécharger les dossiers de demande de subvention (fichiers Word et Excel) sur les sites :

**www.fondationdefrance.org**, rubrique « Trouver un financement »  
ou **www.cfsi.asso.fr**, rubrique « Actualités »

Le dossier de demande de subvention, complété en français ou en anglais, est à envoyer **par mail uniquement** à l'adresse suivante :

**secr.aea@cfsi.asso.fr**

[fichier Word, accompagné du fichier Excel pour le budget, d'un poids maximum de 4 Mo].

La date limite de réception du dossier par mail est fixée au **jeudi 29 mars 2012**.

Les dossiers seront instruits par le secrétariat du programme assuré par le CFSI.

Une présélection sera effectuée par un jury avant la fin avril. Les candidats seront informés des résultats par mail début mai.

Si le dossier est présélectionné, les candidats devront compléter le dossier en envoyant par courrier électronique sous 10 jours la copie scannée des pièces administratives : copie des statuts de l'association, liste des administrateurs, relevé d'identité bancaire, copie du compte rendu de la dernière Assemblée générale, copie du compte de résultat et du bilan de l'association du dernier exercice comptable (2010 ou 2011), copie du dernier rapport d'activités de l'association, lettres d'engagement de chacun des partenaires.

La sélection finale aura lieu début juillet 2012. Les résultats seront transmis au cours du mois par courrier électronique aux candidats.

Toute question relative à cet appel à projets peut être posée par mail à :

**secr.aea@cfsi.asso.fr**

## Responsables du programme :

Martin Spitz (Fondation de France)  
et Jean-Baptiste Cavalier (CFSI)



32 rue Le Peletier - 75009 Paris  
Tél. + 33 (0)1 44 83 88 50

**www.cfsi.asso.fr**



40 avenue Hoche - 75008 PARIS  
Tél. + 33 (0)1 44 21 31 00

**www.fondationdefrance.org**